Monsieur L'Inspecteur,

Nous souhaitons vous faire part des vives inquiétudes et de l’indignation des collègues de SES de l'académie de Reims que nous représentons, quant au devenir de notre discipline et aux conséquences de la réforme du lycée sur la formation de nos élèves et sur nos conditions de travail. Nous nous faisons également le relais du sentiment profond d’incompréhension qu’ils expriment quant aux positions que l’Inspection générale a pu exprimer face à une réforme qui contribue à la dénaturation de notre discipline et à sa mise en danger du fait de la concurrence avec les autres spécialités du cycle terminal.

Cette réforme produit malheureusement les effets que certains d’entre nous avaient anticipés.

Plusieurs suppressions de postes : ………………………….par exemple.

Une dégradation considérable des conditions de travail : dans les lycées où il y avait des dédoublements en seconde et en première ceux-ci disparaissent. Dans les autres où il n’y avait pas de dédoublements, bien évidemment, il n’y en aura toujours pas.

Les dédoublements sont une nécessité absolue à la fois au niveau des relations pédagogique et des relations humaines que les professeurs peuvent entretenir avec les élèves. Ils transforment ces relations en apportant une confiance réciproque base de toute relation pédagogique de qualité. Les répercussions sur les conditions d’apprentissage des élèves ne peuvent être que négatives.

Le nombre de classes par enseignant dans certains établissement augmentera considérablement : pour certains ce nombre de classes sera doublé. Inutile de décrire les conséquences multiples de ce fait.

Cette réforme ne produira ses effets que l’an prochain. Et ils seront pires : rien n’indique que le nombre d’élèves ayant choisi la spécialité SES en première la poursuivent en terminale. Doit-on s’attendre encore à plusieurs suppressions de postes ?

Cette crainte de l’abandon de la spécialité SES par une partie des élèves se fonde également sur la nature des programmes de première. Trois chapitres de microéconomie qui veulent nous faire croire que l’analyse de l’activité économique ne peut se faire qu’à partir de ce prisme particulier. Aucune controverse, aucun débat, aucun appui sur les questions vives qui traversent la société. Ce parti pris, qu’on pourrait appeler idéologique, ne peut que dénaturer l’enseignement des SES. Nous attendons avec de grandes craintes le programme de terminale qui risque de parachever cette dénaturation du contenu.

Ajoutons à cela que les attendus des différentes facultés ne nous portent pas à l’optimisme : beaucoup d’entre-elles demandent comme prérequis la spécialité Math, peu la spécialité SES.

D’autre part la spécialité HGGSP déstabilise considérablement la spécialité SES. En incluant une partie Sciences politiques elle nous prive d’une partie de notre enseignement. Elle contribue aussi à la dislocation du corps des professeurs de SES. En effet, certains veulent en enseigner la partie Science Politique et en sont privés. D’autres seront obligés d’enseigner, pour compléter leur service, une partie importante de cette spécialité en faisant fi de leurs désirs d’enseigner ou pas.

Devant le manque de considération absolue dans laquelle nous sommes tenus puisque aucune concertation digne de ce nom n’a été envisagée par le ministère, nous ne pouvons, Monsieur l’Inspecteur Régionale de SES que vous faire part de notre très vif mécontentement devant cette réforme qui dégrade de façon inouïe nos conditions de travail, nos rapports aux élèves et les conditions d’apprentissage des élèves.

Nous aimerions vous rencontrer afin de vous présenter de vive voix ces quelques remarques et pour mieux comprendre la stratégie de l’inspection qui, pour le moins, nous laisse perplexes.

Veuillez agréer, Monsieur l’Inspecteur Pédagogique Régional, l’expression de notre considération distinguée.

 Pour le Bureau de l’APSES de